

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 796

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le caractère absolu induit par cet alinéa est dangereux. Il me semble que dans certaines situations d'urgence il est nécessaire de pouvoir accéder à ces données pour des considérations d'ordre public. L'identification de blessés ou de cadavres peut par exemple justifier que ces données soient utilisées à des fins d'identification direct ou indirect de la personne pour son propre bien et sans par ailleurs lui causer un quelconque préjudice.

Cet alinéa doit donc être supprimé.